

HONORAIRE DE TRANSACTION TTC

(Valable uniquement pour les clients particuliers – hors programmes neufs – et pour les locaux d’habitation)
Chaque agence du réseau Côté Particuliers est une entreprise juridiquement et financièrement indépendante.
(Appartement, Maison, Immeuble, Parking, Terrain - hors VEFA)

(Nos honoraires sont exprimés en TTC à la charge de l’acquéreur. TVA en vigueur : 20 %)

En cas d’inter-cabinet, nos honoraires ne dépasseront pas les valeurs exprimées dans le présent barème et celles indiquées sur le mandat de vente ou de recherche consenti par le mandant.

Particularités : Une dérogation à ce barème est possible uniquement dans le cadre des négociations, avec des limites proches des conditions pratiquées (uniquement à la baisse) pour des affaires particulières. (Arrêté du 10 janvier 2017)

MANDAT GAGNANT / EXCLUSIF

Prix de vente	Valeur
< 164 150 €	9 000 €
164 151 € - 671 000 €	4,5 %
671 001 € - 1 374 000 €	4 %
1 374 001 € - 5 000 000 €	3,5 %

MANDAT INITIAL / SIMPLE

Prix de vente	Valeur
< 164 150 €	9 000 €
164 151 € - 671 000 €	5 %
671 001 € - 1 374 000 €	4,5 %
1 374 001 € - 5 000 000 €	4 %

POUR TOUS LES MANDATS

Minimum	9 000 €
Cave	1 000 €
Box et Parking	2 000 €

côté particuliers

MANDAT DE LOCATION / OFFRE DE LOCATION D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge du bailleur :
Négociation de 8% TTC de 12 mois de loyer charges comprises et taxes comprenant - visite s , constitution du dossier , rédaction du bail . - État des lieux d'entrée - État des lieux de sortie
Honoraires à la charge du locataire pour visite , constitution dossier locataire et de rédaction du bail
- Visite(s),constitution du dossier - Rédaction de bail à la charge du locataire - Bien situé en zone tendue : 12 € TTC par mètres carré de surface - Etat des lieux d'entrée : 3 € TTC par mètre carré de surface habitable

IMMOBILIER COMMERCIAL TRANSACTION

(Murs commerciaux, Local professionnel, Local commercial, Fonds de commerce, et Droit au bail)

Mandat de Location – Local Professionnel (Bureaux professions libérales) :

- **Honoraires d'agence HT fixés à 10 % du loyer annuel HT hors charges, en sus de la TVA (20 %).**

**Mandat de Location – Locaux commerciaux vides
(Fonds de commerce, industriel, artisanal)**

- **Honoraires d'agence HT fixés à 10 % du loyer triennal HT hors charges, en sus de la TVA (20 %).**

•	BAUX COMMERCIAUX ET PROFESSIONNELS
	Honoraires TTC : Trois mois de loyer charges comprises à la charge du locataire

GESTION LOCATIVE

-Réalisé par GES & LOC
-Honoraires : 7,80 % HT des encaissements
-Garantie Loyers impayés : 2,2 % des loyers chargés

Grille de tarifs TTC maximum pratiqués par les agents Côté Particuliers.
(Valable uniquement pour les clients particuliers – hors programmes neufs – et pour les locaux d'habitation.)
Chaque agence du réseau Côté Particuliers est une entreprise juridiquement et financièrement indépendante.